



Notre PCAET a été initié en 2019 afin de répondre aux contraintes et objectifs règlementaires. **Ce document est obligatoire et stratégique** pour nos collectivités, communes et intercommunalité, puisque nos PLUs doivent y être compatibles et qu'en tant que document territorialisé, il a vocation à identifier des actions coordonnées des communes et de la CCPB pour répondre aux enjeux de la transition écologique. **Après 3 ans de travail, le projet de PCAET a été arrêté** lors du Conseil communautaire du mois de décembre 2022. Il reste **des étapes importantes** avant son adoption définitive : l'écriture du mémoire de réponse à l'autorité environnementale, la consultation dématérialisée de la population et éventuellement la réalisation de derniers ajustements pour que ce document réglementaire soit l'incarnation de la vision politique des élus communaux et intercommunaux.



Le PCAET, qu'est-ce que c'est ?

C'est bien sûr...

- > **Un document obligatoire** pour les EPCI de plus de 20 000 habitants et leurs communes membres
- > **Un outil de planification** permettant aux collectivités d'aborder les problématiques air, énergie et climat et de définir comment s'adapter au changement climatique à l'échelle locale

Mais surtout...

- > **Un plan construit collectivement** afin d'identifier des priorités et de construire une stratégie pour atteindre des objectifs fixés
- > **Une opportunité de mise en œuvre du projet politique** grâce à des synergies avec le projet de territoire et la démarche CRTE et un moyen de valoriser les actions de tous en faveur de la transition
- > Une opportunité de **faciliter l'accès à de nouvelles subventions**

Les axes du PCAET

- ✓ Pilotage et exemplarité
- ✓ Habitat et aménagement
- ✓ Mobilité
- ✓ Alimentation durable et de proximité
- ✓ Préservation des ressources et des espaces naturels
- ✓ Production d'énergies renouvelables

Facture énergétique du territoire en 2015* : **75 000 000€**

Objectif 2030 : **-42%**

Émissions de CO2 par habitant en 2015* : **3 Tonnes**

Objectif 2030 : **-21%**

*données 2015 (arrêt du PCAET), en cours de réactualisation pour 2023

Des exemples des 22 actions identifiées par le PCAET

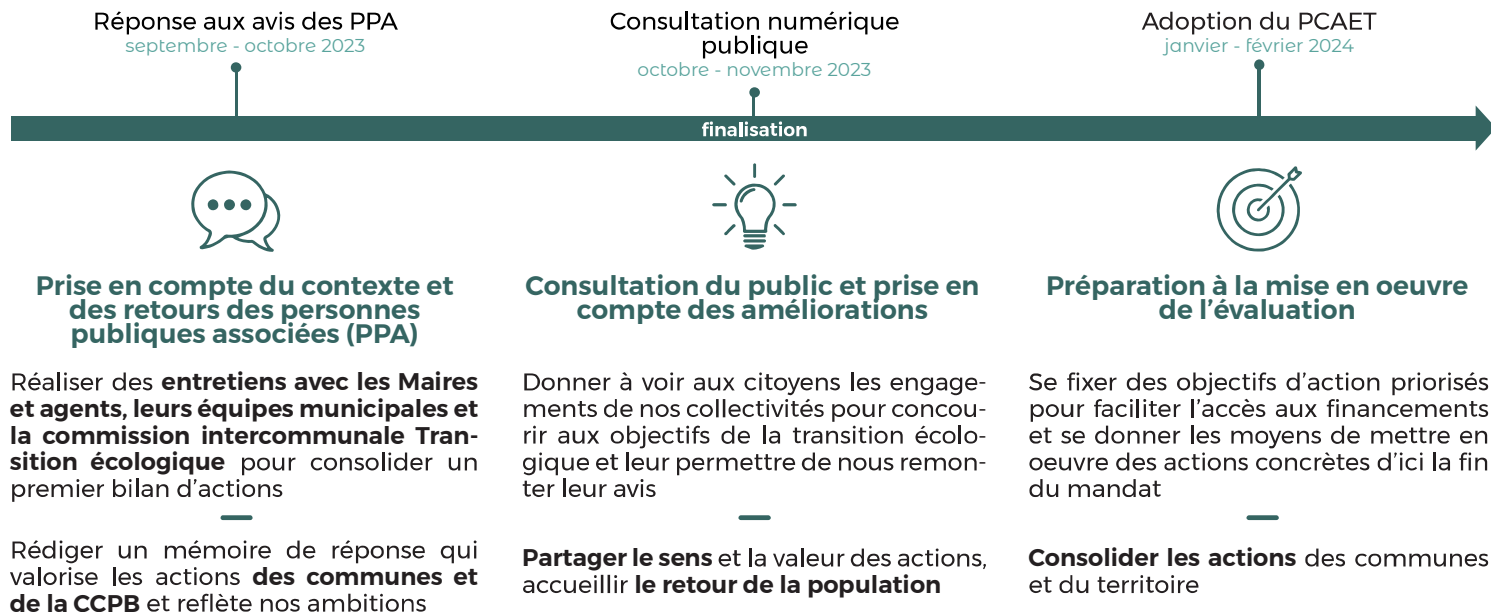
- ✓ Renforcer une démarche de commande publique durable et responsable
- ✓ Mettre en place une plateforme territoriale de rénovation énergétique
- ✓ Déployer des bornes de recharge
- ✓ Développer les jardins potagers
- ✓ Mieux préserver les ressources en eau
- ✓ Soutenir et accompagner les projets d'énergies renouvelables

Cap vers la finalisation du

PLAN - CLIMAT - AIR - ENERGIE - TERRITOIRE

REÇU EN PREFECTURE
le 01/07/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-077-200023125-20240625-DEL_023_202

Les grandes étapes de réalisation



Ces trois dernières étapes sont l'occasion de :

- ✓ **Permettre une réappropriation** politique du document et de son contenu et intégrer le fait que les plans communaux soient tout aussi stratégiques que la vision portée du territoire
- ✓ **Valoriser le travail déjà réalisé** ainsi que les perspectives que se donnent la CCPB et les communes pour répondre aux enjeux de transition énergétique et écologique
- ✓ **Se projeter** dans la réalisation du plan d'actions et se doter d'un référentiel d'évaluation adapté et pertinent (indicateurs, méthodes de suivi des résultats, mesures d'impacts...)

Le pilotage de la démarche

Les instances de travail, mobilisées successivement à chacune des étapes, pour co-construire les orientations retenues :



Le comité de Maires, composé des 5 Maires de la CCPB
> **Décisionnaire**



Le « **COPIE-TECH** », composé du Président, des membres du bureau communautaire, des membres de la commission transition, de représentants techniques, de techniciens des mairies et de tous les élus engagés
> **Contributeur**

Démarche présidée par
Jean-François ONETO,
Président

Réalisée en collaboration avec
Laurent GAUTIER,
Vice-président en charge de la transition écologique

Contacts :



Votre interlocutrice au sein de la CCPB :

Camille **SÉNÉCHAL**
csenechal@lesportesbriardes.fr



Nous sommes accompagnés dans cette dernière ligne droite par le cabinet Politeia. **Votre interlocutrice :**

Anne-Louise **GENOUVRIER**
al.genouvrier@politeia-conseil.fr



Diagnostic territorial
validé en 2020

Élaboration du plan
d'actions
validé en juin 2021

Réponse aux avis des PPA
septembre 2023 - janvier 2024

Consultation numérique
publique
janvier - février 2024

Élaboration de la
stratégie territoriale
validée en avril 2020

Arrêt de la démarche
15 décembre 2022

Comité de pilotage
16 janvier 2024 à 18h
Salle Horizon
Ozoir-la-Ferrière

Adoption du PCAET
mars - avril 2024

finalisation

Un COPIL PCAET, pour quoi faire ?

Arrêter les avancées du **travail réalisé** sur le PCAET (mémoire en réponse, tableau de suivi des réalisations, consultation)

Recueillir les avis sur la proposition de **mémoire en réponse** qui sera adressé à l'autorité environnementale et prendre en compte les éventuelles évolutions

Présenter la plateforme de consultation accessible au public et les modalités de participation

Se projeter : **pérenniser** le travail réalisé et engager le plan d'actions, en se dotant également d'un référentiel d'évaluation : quelles actions pour 2024-2026 ?

Résultat attendu du 18 janvier :
Valider le mémoire en réponse à l'autorité environnementale pour pouvoir le publier et lancer la consultation du grand public



Votre rôle d'élus, de conseillers et de techniciens lors de cette réunion :



- Réagir aux documents partagés en amont et proposer des ajustements finaux pour le mémoire en réponse et pour le PCAET
- Se mobiliser pour porter la consultation et le PCAET auprès des acteurs de votre territoire
- Définir et partager vos attentes pour la suite de la démarche

Votre mobilisation est primordiale pour permettre au PCAET de ne pas être une simple contrainte administrative, mais un outil pour se saisir de nouvelles opportunités de valoriser vos actions à l'échelle communale et à celle du bassin de vie en matière de transition écologique.

CAP VERS LA CONSULTATION DU PUBLIC !

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-200023125-20240625-DEL_023_202

Dernière étape avant l'adoption finale du PCAET !

Les habitants du territoire sont invités à rendre leur avis sur le PCAET

Les contraintes réglementaires

- La **publication d'un avis** de mise en ligne 15 jours avant l'ouverture de la consultation
- Une **consultation** ouverte au public pendant au moins **30 jours**

Les modalités de consultation

- Du 29 janvier au 27 février 2024
- Dématérialisée via la plateforme <https://www.openpcaet.fr/ccpb/accueil/>
- Papier, sur rendez-vous, au siège de la communauté de communes

Une plateforme dédiée mise en ligne le 29/01/24 qui sera présentée pendant le comité de pilotage

Celle-ci met à disposition :

- **Tous les documents liés au PCAET** : le diagnostic, la stratégie, le rapport d'évaluation environnemental, le programme d'actions, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse
- **Du contenu pédagogique** pour présenter la consultation et expliquer le fonctionnement de la plateforme
- **Une liste des axes du PCAET** et des réalisations des collectivités
- **Un formulaire de consultation** pour permettre l'expression de chacun sur les éléments présentés

CC Les Portes Briardes

Accueil Les actions Connexion

Entrez dans la consultation citoyenne du PCAET !

Notre territoire agit pour répondre aux enjeux des transitions écologique et énergétique en se dotant d'un Plan Climat Air Energie Territorial

Consultation ouverte du 22 janvier au 20 février

Découvrez les pièces de notre PCAET

Recherche [] Filtrer []

- Diagnostic** (14-04-2022) : Le diagnostic territorial
- Stratégie** (14-04-2022) : La stratégie territoriale
- Plan d'actions** (14-04-2022) : Le programme d'actions

CC Les Portes Briardes

Donnez votre avis sur le PCAET de la CC Les Portes Briardes

Quels retours / commentaires souhaitez-vous adresser à la CCBP sur le ou les documents consultés ?

Merci d'indiquer une adresse email valide :
Cette information nous permet de distinguer chaque retour et nous est indispensable si vous souhaitez que nous vous contactions afin d'échanger sur le PCAET de la CC Les Portes Briardes

Vous pouvez, si vous le souhaitez nous en dire plus sur vous :

NOM
Prénom
Fonction

A quel titre êtes-vous intéressé par le PCAET

Je ne suis pas un robot

Envoyer

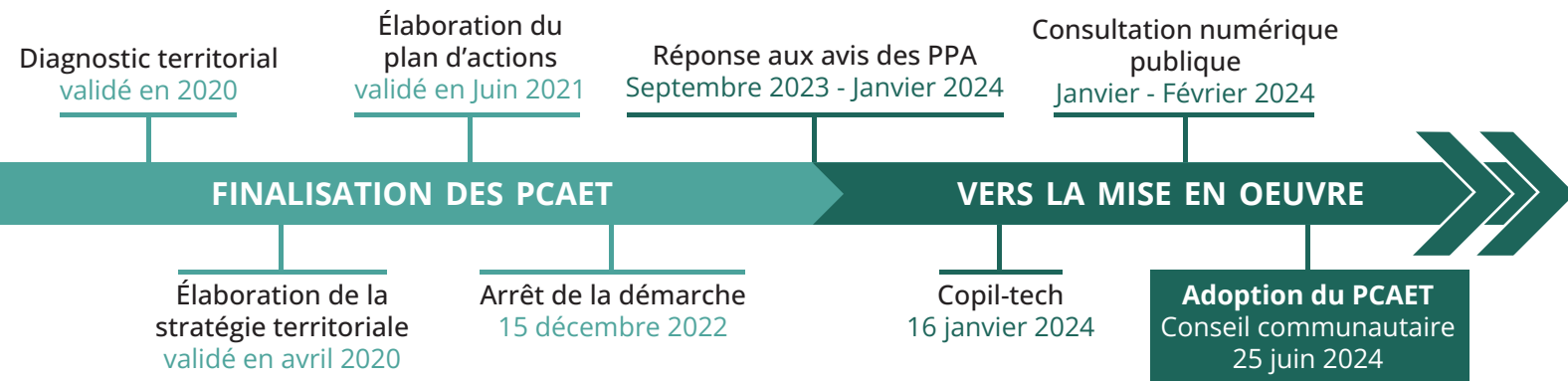
Les données personnelles recueillies à l'aide de ce formulaire ne sont utilisées que par la CC Les Portes Briardes afin de pouvoir prendre contact avec si vous souhaitez échanger avec nous sur le PCAET. A tout moment, ou à l'issue de cette prise de contact, si vous le souhaitez, les données vous concernant seront effacées de notre base de données sur simple demande à adresser par email à contact@responsabilardes.fr. Sans demande de votre part les données seront conservées durant la période d'application du PCAET.

<https://www.openpcaet.fr/ccpb/accueil/>

Tous les avis seront pris en compte pour faire évoluer le PCAET. Ils feront l'objet d'une synthèse publique et visible pendant 6 mois.

NOTRE PCAET BIENTÔT ADOPTÉ !

PLAN - CLIMAT - AIR - ÉNERGIE - TERRITORIAL



Les retours de la consultation du 29 janvier au 27 février 2024

- Des avis qui reconnaissent le travail réalisé et identifiant des pistes d'amélioration
- Mais un **nombre réduit** qui ne permet pas de tirer des conclusions généralisables et qui n'ont donc pas invité à modifier le PCAET
- Toutefois, ces avis ont été traités et intégrés dans une synthèse mise en ligne sur le site internet de la communauté de communes
- Les documents de la consultation sont visibles sur le site : www.openpcaet.fr/ccpb/accueil/

Quelques extraits des avis reçus

- «Le travail effectué est **de qualité et très complexe**»
- «Ce PCAET est ambitieux même si sur certains points, **nous pourrions aller plus loin**»
- «L'actualisation des données **pose question**»
- «Il apparaît un manque de mise en perspective **des mesures proposées**»
- «Il convient donc de **préserver** strictement ces espaces [boisés] de leur destruction»

- «J'invite les personnes publiques concernées à **accompagner encore plus les citoyens pro-actifs**»
- «Bravo pour **l'aide financière à l'acquisition du vélo**»
- «La pollution de l'air est **impactée** par les foyers domestiques»
- «Nous avons bien noté l'avancement de la réalisation des circulations douces, les projets, et **apprécié leur grande fréquentation**»
- «On constate **de plus en plus de problèmes respiratoires** dans la population»

L'adoption du PCAET en conseil communautaire

Adoption des différentes pièces constituant le PCAET :

- Le diagnostic territorial
- La stratégie territoriale
- Le plan air renforcé
- Le programme d'actions
- Le rapport environnemental non résumé non technique
- Le bilan de la concertation et les comptes-rendus des ateliers
- L'avis de la MRAe et son mémoire en réponse
- La synthèse des avis
- Les ajustements

La dynamique territoriale communes - communauté est lancée, valorisons-là et poursuivons les efforts !

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-200023125-20240625-DEL_023_202

S'outiller pour mieux coopérer

+ de 170 réalisations en faveur de la transition écologique déjà recensés sur notre territoire !

Suivre et évaluer nos actions

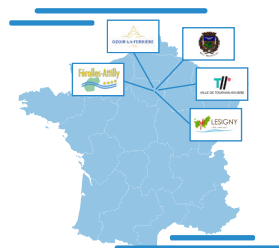
La construction d'un outil de suivi de l'avancée des réalisations



Pour suivre **efficacement** et **simplement** les actions des communes et de la CCPB par le biais d'un référent par collectivité. L'outil est en cours de construction.

Communiquer et valoriser

Un outil de communication, sur le site internet de la CC, pour mesurer les résultats obtenus par les communes, lisible et ludique pour le public



Pour que nos citoyens puissent **visualiser** les efforts de nos collectivités **en faveur de l'adaptation et du climat**.

La mise en place d'un comité «Terr'éco» récurrent (bi-annuel ou annuel)

Pour échanger, partager les expériences, faire le point sur les actions réalisées, en cours ou en réflexion s'intégrant dans les résultats recherchés par les partenaires.



La réalisation d'une exposition itinérante, dont les communes pourront disposer, valorisant le PCAET

Pour que nous puissions disposer de **supports pédagogiques** de sensibilisation du grand public aux politiques publiques liées à la transition.



Une coopération entre les communes et la CCPB

Les communes contribuent :

- Dans le suivi de la réalisation
- Dans la diffusion et la communication
- Dans l'enrichissement du plan d'actions
- Dans la définition d'une stratégie intercommunale



La **CCPB** assure le pilotage, un soutien et une facilitation du travail des communes pour organiser les échanges et structurer l'information

Initier le comité Terr'éco

Avec qui va-t-on le faire ?

- Dans chaque commune, un élu et un technicien référents sur les sujets de transition écologique, des partenaires engagés

Comment va-t-on s'y prendre ?

- Suivre et valoriser l'avancée des différentes collectivités en lien avec nos objectifs communs
- Discuter ensemble les éventuelles adaptations

Notre prochain rendez-vous

Dernier trimestre 2024 :
un temps de travail et de présentation des outils

Les étapes à venir à court et moyen terme

Tous les ans

Organisation des comités «Terr'éco»

2025

Evaluation réglementaire à mi-parcours

2028

Révision du PCAET après 6 ans d'existence

